116964 - Celui qui entre en prière en retard doit-il se déplacer légèrement pour s’abriter et faciliter la sortie des fidèles

question

Le jugement de celui qui arrive après le début de la prière et qui, après la fin de celle-ci recule pour permettre aux autres de partir et termine sa prière en sorte qu’ils ne la lui ‘coupent pas’ en passant pas directement devant lui.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Quand un retardataire se lève pour terminer sa prière, il n’est pas tenu de reculer pour s’abriter contre le passage des gens devant lui car aucun argument n’est reçu dans ce sens.

Cheikh Ibn Outhaymine (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a été interrogé en ces termes: « il arrive qu’on rate une ou deux rakaa et que quand l’imam termine sa prière, le retardataire trouve l’objet placé devant lui pour délimiter son espace de prière écarté de deux pas ou trois. Lui est-il permis d’avancer vers ledit objet?» Voici sa réponse: « il me semble, à la lumière des comprtements des Compagnons, que le retardataire ne s’aménage pas un tel objet et qu’il ratrappe la partie de la prière qu’il a ratée sans en avoir besoin. » Extrait de Liqaa al-Baab al-maftouh (30/232)

Nul doute que le fait de se trouver un objet pour empêher qu’on lui ‘coupe la prière’, est plus pertient que de faciliter le passage aux fidèles sortants.

Le retardataire qui se relève pour terminer sa prière est comme un homme qui prie seul. C’est pourquoi il empêche qu’on passe devant lui puisque personne ne doit le faire. Celui veut sortir doit patienter un peu ou chercher un autre passage au lieu de déranger les autres fidèles en prière en passant devant eux.

Allah le sait mieux.